

Rapport

Générale

colonial

Rapport n° le 24 janvier 1940 réglant la dévolution des biens communistes aux colonies,

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
24 janvier 1940

Numéro JO
n° 520 du 31/03/1940

Date du numéro
31 mars 1940

TEXTE INTÉGRAL

RAPPORT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANCAISE.,. Paris. le 24 janvier 1940. Mousieur le l'résideant, Le décret-loi du 26 septembre 1959 portant dissolution des organisations communistes, applicable aux colonies en vertu de son article 5, a été complété par un décret du 29 novembre 1939 ré glaunt la dévolution des biens ppartenant au parti communiste, Il nous a paru opportun d'adapter ces dernières dispositions à nos possessions d'outre-mer. Tel est l'oblet du prolet de décret que nous avons l'honneur de sonmettre à votre haute sanction. Nous vous prions d'agréer, monsieur le President. l'hommage de notre profond respect,

Le Ministre des colonies,Georges MANDEL.Le Ministre des finances,Paul REYNAUD.